SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 06 FEVRIER 2019

PRESENTS : Mmes et M. Arnaud ALLARD, Bourgmestre – président, Frédéric MARTIN, Yves Marie THERET, Pascaline RENARD Echevins, André ROBINET, Myriam LAURANT, David DURUISSEAU, Isabelle MAROIT, Véronique LIEGEOIS SOENEN, Pascal NEMERY, Alain WILEMME, Conseillers communaux. M. Dominique LEDUC, directeur général

LE CONSEIL,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2019

1. Marché de services 2019/2021 : fixation des condition d'un marché pour les missions géomètres et expertises immobilières

Dans le cadre de ses opérations immobilières (vente-achat-échange) la Commune est amenée à présenter des dossiers qui comportent notamment une évaluation chiffrée réalisée par un architecte, un notaire ou un géomètre expert.
De plus, l'actuel COde du Développement Territorial impose notamment au Collège communal d'indiquer sur place l'implantation d'une nouvelle construction avant le débaut des travaux et d'en dresser procès-verbal.
Il arrive aussi que le fonctionnement de l'administration exige que des mesurages soient effectués pour vérifier l'implantation d'un chemin, d'un cours d'eau, de limites d'une propriété communale par rapport à un voisin, l'établissement contradictoire d'un état des lieux avant/après location , chantiers…..
Ces opérations doivent être réalisées par des professionnels du secteur. Vous êtes donc invités à arrêter les conditions d'un marché de services pour les années 2019/2020/2021 qui reprendrait ces missions.
C'est le mode de marché «par procédure négociée sans publication» comprenant 3 lots qui vous est proposé pour ce marché qui est évalué à 23.330 euros HTVA (pour la durée totale du marché, soit 7.776 euros/an)
ARRETE : à l'unanimité
Article 1er :
D'approuver le cahier des charges N° CCH2019-01 et le montant estimé du marché "services de géomètres et autres expertises immobilières 2019/2021", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 23.330,00 € hors TVA ou 28.229,30 €, 21% TVA comprise.
Article 2 :
De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

2. Projet INTERREG ARDENNE CYCLO / Convention pour régler les dépenses communes à tous les opérateurs

Dans le cadre du projet Interreg de création de deux véloroutes en Ardenne transfrontalière, il existe des actions communes à certains partenaires (opérations de communication, conférence de presse, et promotion des itinéraires).
Le chef de file (IDELUX) propose aux 10 partenaires concernés par ces opérations communes de convenir d'une délégation à son profit pour la réalisation de ces « modules », à charge pour chaque partenaires de financer sa quote-part.
Vous êtes donc invités à approuver la convention (texte intégral dans le dossier)
- qui délègue à Idelux le soin de passer les marchés publics (et de les conclure) pour les opérations de communication et de promotion relatifs à « l'Ardenne-Cyclo »
- par laquelle la commune s'engage à financer sa quote-part (et les dépassements éventuels) spécifique à des deux modules (communication-promotion) et estimée à 3.181 euros TVAC.
DECIDE à l'Unanimité
Article 1er
La Convention telle que proposée est approuvée
Article 2
Le Collège communal est chargé de l'exécution de la présente convention

3. CONSEILS CYNEGETIQUES / APPEL A CANDIDATURE / UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE

Les communes peuvent être représentées au sein des Conseils cynégétiques. Pour ce faire, il appartient au Conseil communal de désigner un candidat. Et le représentant des communes sera choisi par l'Union des Villes parmi les candidats. Le représentant des communes devra s'engager à représenter l'ensemble des communes du conseil cynégétique pour lequel il est désigné et à consulter les autres communes selon les questions abordées en réunion. Notre commune fait partie de deux conseils cynégétiques ; celui de la Semois et celui de la Croix Scaille.

DECIDE, à l'unanimité,

De proposer la candidature de Yves Marie THERET pour les deux conseils cynégétiques

4. RAPPORT ANNUEL

Voir annexe

Prend connaissance du rapport annuel 2018

Note la nécessité de faire passer l'aire multisports de Sugny dans les travaux décidés en lieu et place de projetés.

Ce document peut être consulté sur le site communal

5. BUDGET COMMUNAL 2019

Voir annexe

DECIDE

Par 9 oui et deux abstentions (MM Wilemme et Robinet) :

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2019 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	7.593.077,19	2.683.700,00
Dépenses exercice proprement dit	7.059.863,14	3.640.560,98
Boni / Mali exercice proprement dit	533.214,05	-956.860,98
Recettes exercices antérieurs	1.269.218,62	0,00
Dépenses exercices antérieurs	0,00	0,00
Prélèvements en recettes	335.000,00	1.094.860,98
Prélèvements en dépenses	735.000,00	138.000,00
Recettes globales	9.197.295,81	3.778.560,98
Dépenses globales	7.794.863,14	3.778.560,98
Boni / Mali global	1.402.432,67	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	8.601.774,18			8.601.774,18
Prévisions des dépenses globales	7.334.575,09			7.334.575,09
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	1.267.199,09			1.267.199,09

2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	3.678.035,12			3.678.035,12
Prévisions des dépenses globales	3.678.035,12			3.678.035,12
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00			0,00

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle

CPAS	630.117,13	09 01 2019
Fabrique d'église Chairière	4.445,77	12 09 2018
Fabrique d'église Alle-Mouzaive	13.026,88	12 09 2018
Fabrique d'église Nafraiture	14.214,21	09 01 2019
Fabrique d'église Orchimont	5.502,60	12 09 2018
Fabrique d'église Sugny-Puss-Bagim	11.081,26	12 09 2018
Fabrique d'église Bohan	10.665,12	Non voté
Fabrique d'église Laf-Membre-Vresse	13.595,56	12 09 2018
Zone de police	453.993,54	06 02 2019
Zone de secours	166.544,52	06 02 2019

M. Wilemme a introduit un point au nom du groupe Confiance

SUGNY / PROBLEME DISTRIBUTION D'EAU EN 2018

Entendu M. Wilemme exposer les différents problèmes de qualité et de quantité d'eau rencontrés par les abonnées de Sugny et suggérer la pose d'un geste commercial visant à rembourser l'équivalent de 2 mois de consommation à chaque abonné de Sugny

Entendu M. WILEMME inviter le Conseil à prendre en compte l'avis du groupe « Confiance » et à procéder à un vote sur cette proposition ;

Entendu M. ALLARD expliquer avoir examiné le problème attentivement ; avoir retenu que cette proposition n'était pas légale eu égard à l'obligation de compter sur une seule tarification pour l'ensemble des abonnés ;

Considérant que la dépense est estimée à 17500 € ; que cette somme serait bien opportune pour améliorer la distribution ;

Entendu M. ALLARD proposer qu'une telle somme soit consacrée à la réalisation de travaux visant spécifiquement à améliorer la distribution d'eau de Sugny ;

Vu les travaux spécifiques proposés :

- Ajouter un filtre pour les boues
- Un correcteur de PH
- Etanchéifier la réserve d'eau du captage de Pré Raulin car la paroi se désagrège et une grosse quantité de sable s'accumule dedans
- Remise en état du coffret électrique + nettoyage d'un puit
- Nettoyage des chambres de vannes de Sugny

DECIDE : à l'unanimité

D'approuver cette suggestion.